



République Française

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

LE 30 JUILLET 2020

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, dûment convoqué le 23 juillet 2020, s'est réuni au siège de la CCPC - 268, route du Suet - 74350 CRUSEILLES, sous la présidence de M. Xavier BRAND, Président

Etaient présents ou représentés :

Commune d'Allonzier la Caille

M. Jean-Pierre CAUQUOZ, Mme Claire MEGARD, Mme Catherine SGRAZZUTTI, Mme Cécilia HORCKMANS *procuration*

Commune d'Andilly

M. Vincent HUMBERT

Commune de Cercier

M. Patrice PRIMAULT

Commune de Cernex

M. Vincent TISSOT, Mme Virginie JACOTTET *procuration*

Commune de Copponex

M. Julian MARTINEZ, Mme Geneviève NIER

Commune de Cruseilles

Mme Sylvie MERMILLOD, M. Cédric DECHOSAL, Mme Valérie PERAY, M. Claude ANTONIELLO, Mme Chrystel BUFFARD *procuration*, M. Jean PALLUD, Mme Sonia EICHLER, M. Daniel BOUCHET, M. Christian BUNZ

Commune de Cuvat

Mme Julie MONTCOUQUIOL, M. Philippe CLERJON

Commune du Sappey

M. Pierre GAL

Commune de Menthonnex en Bornes

M. Guy DEMOLIS, Mme Nathalie HENRI

Commune de Saint-Blaise

Mme Christine MEGEVAND

Commune de Villy le Bouveret

M. Jean-Marc BOUCHET

Commune de Villy le Pelloux

Mme Charlotte BOETTNER

Commune de Vovray en Bornes

M. Xavier BRAND

Quorum : nombre total de délégués en exercice 28 ; présents ou représentés : 28 Absents : 0

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Marc BOUCHET

Date d'affichage : 31 JUL. 2020

**OBJET : ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX POUR L'EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE DE
LA COMMUNE DE COPPONEX ET LA CREATION D'UNE MICRO-CRECHE**

AATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX POUR L'EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE DE LA COMMUNE DE COPPONEX ET LA CREATION D'UNE MICRO-CRECHE

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes et la Commune de Copponex mènent conjointement un projet d'extension du groupe scolaire et de création d'une micro-crèche. Dans ce cadre, les collectivités ont conclu une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage le 28 novembre 2019 afin de coordonner l'exécution des travaux. La Communauté de Communes du Pays de Cruseilles a été désignée maître d'ouvrage unique de l'opération.

Monsieur le Président expose qu'en application des articles L.2123-1 1°, R.2123-1 1°, R.2123-4 et R.2123-5 du Code de la Commande publique, il a été lancé fin février 2020 une consultation en procédure adaptée ouverte afin de choisir les entreprises qui réaliseront les travaux de l'opération en cause. Il indique qu'en raison de l'état d'urgence sanitaire et des mesures de confinement décidées à la suite de l'épidémie de covid-19, la date limite de remise des offres a dû être reportée au 5 juin 2020 au lieu du 27 mars 2020 comme initialement prévu.

Après avoir procédé à l'analyse des offres, il a été convenu, en accord avec la commune de Copponex et conformément au règlement de la consultation, de négocier les trois propositions économiquement les plus avantageuses déposées pour les lots n°7 « serrurerie », n°8 « menuiseries intérieures bois », n°9 « cloisons-doublages », n°10 « peinture intérieure » et n°13 « chauffage-sanitaire ». S'agissant des autres lots, le recours aux négociations a été exclu en raison du caractère adapté des offres aussi bien d'un point de vue technique que financier.

Au vu de ces éléments, Monsieur le Président propose à l'Assemblée d'attribuer les marchés comme suit :

- l'entreprise GROSJEAN S.A.R.L. pour le lot n° 1 « Terrassement - VRD - espaces verts » pour un montant de 110 937,93 € H.T. Ce montant inclut la variante à l'initiative de l'acheteur en plus-value « démolition et reconstruction du muret en limite de propriété » pour un montant de 2 919,48 € H.T. et la variante à l'initiative de l'acheteur en moins-value « évacuation des déblais sur la commune de Cruseilles » pour un montant de 12 298 € H.T.
- l'entreprise JACQUET S.A.S. pour le lot n°2 « Gros-œuvre » pour un montant de 324 823,79 € H.T.
- l'entreprise S.A.S. LP CHARPENTE pour le lot n°3 « Charpente -couverture - zinguerie » pour un montant de 151 883,30 € H.T. en offre de base
- l'entreprise S.A.R.L. ALU CONCEPT HABITAT pour le lot n°4 « Menuiseries extérieures aluminium - occultations » pour un montant de 45 410 € H.T.
- l'entreprise IMPERIUM OUVERTURES pour le lot n°5 « Menuiseries extérieures PVC - occultations » pour un montant de 32 710 € H.T.
- l'entreprise SPIE BATIGNOLLES TONDELLA pour le lot n°6 « Revêtements de façade » pour un montant de 23 310,20 € H.T.
- l'entreprise S.A.R.L. SERRURERIE METALLERIE TAILLEZ pour le lot n°7 « Serrurerie » pour un montant de 22 942,50 € H.T.

2020- 82 COMMANDE PUBLIQUE/ ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX POUR L'EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE DE LA COMMUNE DE COPPONEX ET LA CREATION D'UNE MICRO-CRECHE

- l'entreprise S.A.R.L. BOUVIER FRERES pour le lot n°8 « Menuiseries intérieures bois » pour un montant de 100 185,48 € H.T.
- l'entreprise FOREZ DECORS pour le lot n°9 « Cloisons-doublage » pour un montant de 93 000 € H.T.
- l'entreprise FOREZ DECORS pour le lot n°10 « Peinture intérieure » pour un montant de 23 500 € H.T.
- l'entreprise S.A.S. ALBERT ET RATTIN pour le lot n°11 « Faux-plafonds » pour un montant de 17 926,80 € H.T.
- l'entreprise S.A.S. CARRELAGES DU HAUT BUGEY pour le lot n°12 « Carrelage-faïence » pour un montant de 23 550 € H.T.
- l'entreprise S.A.R.L. FLUID'AIR pour le lot n°13 « Chauffage-sanitaire » pour un montant de 184 941,58 € H.T.
- l'entreprise S.A.S. MEYER VENTILATION pour le lot n°14 « Ventilation » pour un montant de 48 550 € H.T.
- l'entreprise GRANDCHAMP FRERES S.A.R.L. pour le lot n°15 « Electricité - Courants faibles » pour un montant de 85 545,35 € H.T.
- l'entreprise S.A.S. ARTI-SOLS pour le lot n°16 « Revêtement de sols souples » pour un montant de 22 719 € H.T.
- l'entreprise GROSJEAN S.A.R.L. pour le lot n°17 « Enrobés-Bordures » pour un montant de 29 778,61 € H.T. Ce montant inclut la variante à l'initiative de l'acheteur en plus-value « reconstitution d'un trottoir » pour un montant de 224,50 € HT.

Monsieur le Président invite le Conseil à se prononcer sur la suite à donner à cette consultation.

Le Conseil communautaire
de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles,
entendu l'exposé du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité

➔ **AUTORISE :**

- Monsieur le Président à signer les marchés avec les entreprises suivantes :
 - l'entreprise GROSJEAN S.A.R.L. pour le lot n° 1 «Terrassement-VRD-espaces verts» pour un montant de 110 937,93 € H.T. Ce montant inclut la variante à l'initiative de l'acheteur en plus-value « démolition et reconstruction du muret en limite de propriété » pour un montant de 2 919,48 € H.T. et la variante à l'initiative de l'acheteur en moins-value « évacuation des déblais sur la commune de Cruseilles » pour un montant de 12 298 € H.T.
 - l'entreprise JACQUET S.A.S. pour le lot n°2 « Gros-œuvre » pour un montant de 324 823,79 € H.T.
 - l'entreprise S.A.S. LP CHARPENTE pour le lot n°3 « Charpente-couverture - zinguerie » pour un montant de 151 883,30 € H.T. en offre de base

Envoyé en préfecture le 31/07/2020

Reçu en préfecture le 31/07/2020

Affiché le 31/07/2020

SLO

2020- 82 COMMANDE PUBLIQUE/ ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX POUR L'EXTENSION DU COPPONEX ET LA CREATION D'UNE MICRO-CRECHE

ID : 074-247400112-20200730-D_2020_82-DE

- l'entreprise S.A.R.L. ALU CONCEPT HABITAT pour le lot n°4 «Menuiseries extérieures aluminium - occultations » pour un montant de 45 410 € H.T.
 - l'entreprise IMPERIUM OUVERTURES pour le lot n°5 «Menuiseries extérieures PVC - occultations » pour un montant de 32 710 € H.T.
 - l'entreprise SPIE BATIGNOLLES TONDELLA pour le lot n°6 «Revêtements de façade» pour un montant de 23 310,20 € H.T.
 - l'entreprise S.A.R.L. SERRURERIE METALLERIE TAILLEZ pour le lot n°7 «Serrurerie » pour un montant de 22 942,50 € H.T.
 - l'entreprise S.A.R.L. BOUVIER FRERES pour le lot n°8 « Menuiseries intérieures bois » pour un montant de 100 185,48 € H.T.
 - l'entreprise FOREZ DECORS pour le lot n°9 « Cloisons - doublage » pour un montant de 93 000 € H.T.
 - l'entreprise FOREZ DECORS pour le lot n°10 « Peinture intérieure » pour un montant de 23 500 € H.T.
 - l'entreprise S.A.S. ALBERT ET RATTIN pour le lot n°11 « Faux-plafonds » pour un montant de 17 926,80 € H.T.
 - l'entreprise S.A.S. CARRELAGES DU HAUT BUGEY pour le lot n°12 « Carrelage-faïence » pour un montant de 23 550 € H.T.
 - l'entreprise S.A.R.L. FLUID'AIR pour le lot n°13 « Chauffage-sanitaire » pour un montant de 184 941,58 € H.T.
 - l'entreprise S.A.S. MEYER VENTILATION pour le lot n°14 « Ventilation » pour un montant de 48 550 € H.T.
 - l'entreprise GRANDCHAMP FRERES S.A.R.L. pour le lot n°15 « Electricité-Courants faibles » pour un montant de 85 545,35 € H.T.
 - l'entreprise S.A.S. ARTI-SOLS pour le lot n°16 « Revêtement de sols souples » pour un montant de 22 719 € H.T.
 - l'entreprise GROSJEAN S.A.R.L. pour le lot n°17 « Enrobés-Bordures » pour un montant de 29 778,61 € H.T. Ce montant inclut la variante à l'initiative de l'acheteur en plus-value « reconstitution d'un trottoir » pour un montant de 224,50 € HT.
- Monsieur le Président à prendre toute décision et à signer toute pièce qui serait relative à ces lots, en ce compris les modifications de marchés publics dans la mesure où ces modifications sont sans incidence financière en plus-value sur le montant initial du lot concerné.

Acte certifié exécutoire le:
Le Président
Xavier BRAND

31 JUL. 2020

